

NOTE à l'attention des DEMANDEURS (particuliers / entreprises)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute autorisation d'occupation du domaine public, une demande doit être effectuée à l'aide d'un imprimé spécifique (voir au verso)

Il est à remplir et renvoyer pour tous travaux exécutés sur le domaine public ou toute occupation du domaine public :

Exemple :

- *déménagement/emménagement
- *dépôt de bennes,
- *dépôt de matériaux,
- *de pose de palissades,
- *d'installation d'échafaudages
- *emplacement marché
- *installations commerciales

La demande d'autorisation d'occupation du domaine public est **à faire parvenir à la Mairie au moins huit jours avant le début des travaux**. Le document peut être retourné par courrier, par fax ou déposé en mairie dûment remplis et signés.

Par courrier :

Monsieur le Maire
MAIRIE
23 Rue de la Gare
67490 DETTWILLER

Par fax :

03 88 91 48 74

Par courriel :

info@dettwiller.fr

L'autorisation vous sera adressée par courrier postal, dans un délai de 8 jours. Elle indiquera le montant des droits afférents et éventuellement perceptible. Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public.

Le cas échéant, l'autorisation sera précédée d'une visite sur place afin de convenir de l'implantation.

RENSEIGNEMENTS :

Mairie de Dettwiller
LMJV de 9h00 à 12h00 et 16 h 00 à 18 h 00
Mercredi de 8h00 à 12h00 et 16 h 00 à 18 h 00
info@dettwiller.fr